

# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



**CCI LE MANS  
SARTHE**

ACCOMPAGNEMENT  
**BILAN DE COMPÉTENCES & VAE**

*Donnez un nouvel élan à votre carrière !*



Version du : 10/04/2025

**Vos compétences en action** — ◆ —

# La Validation des Acquis de l'Expérience



## QU'EST CE QUE LA VAE ?

- La Validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel ( Décret n°2002-590 du 24 avril 2002). Elle permet d'obtenir tout ou partie d'une certification sur la base d'une expérience professionnelle d'**1 an minimum** après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises.
- La certification qui peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP accessible sur le site [https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)). La certification doit être accessible par la voie de la VAE
- Il n'est pas nécessaire de suivre un parcours de formation.

## QUI EST CONCERNE PAR LA VAE ?

La VAE s'adresse à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant une activité salariale, non salariale ou bénévole exercée de façon continue ou non, pendant une durée totale cumulée d'au moins 1 an en rapport avec le diplôme visé. Il est nécessaire de pouvoir justifier de son expérience (Bulletins de salaire, attestations d'association pour les activités bénévoles...) pour les certifications qui ne sont pas référencées sur la plateforme France VAE.

## POURQUOI, FAIRE UNE VAE ?

- Votre expérience professionnelle vous a permis de développer des compétences, des connaissances mais malgré tout vous pouvez à un moment donné de votre carrière être freiné dans votre évolution ou dans votre recherche d'emploi car votre niveau de diplôme initial n'est pas en adéquation avec votre niveau de compétences et/ou de responsabilités.
- La VAE peut vous permettre de lever ce frein en obtenant (sans repartir en formation ) un diplôme qui valorise vos compétences.
- La VAE peut aussi être envisagée pour un projet de reconversion professionnelle qui nécessite une reprise d'études ou pour accéder à des concours.

**LA VAE N'EST PAS UN SYSTÈME D'EQUIVALENCE !!!**

**ELLE PERMET D'OBTENIR LES MÊMES DIPLÔMES QUE CEUX OBTENUS PAR LA VOIE FORMATION + EXAMEN**



# La VAE, comment faire ?



## ETAPE 1

## IDENTIFIEZ LE DIPLÔME



- Si vous disposez d'une expérience professionnelle d'1 an minimum (soit minimum 1607 heures), vous pouvez valoriser cette expérience dans le cadre de la VAE.
- Si vous vous connaissez la certification, le diplôme que vous souhaitez obtenir par la VAE, il est nécessaire de regarder avec attention le référentiel de compétences et d'activités professionnelles de la certification pour vérifier que votre expérience et vos compétences sont bien en adéquation avec le diplôme. Pour cela, vous pouvez consulter la fiche RNCP sur le site suivant:  
[https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)

- Si vous ne connaissez pas la ou les certifications qui pourraient vous correspondre, vous pouvez contacter un conseiller en évolution professionnelle:
  - Pour les salariés du secteur privé ou indépendants: 0 800 949 149 ou via <https://pdl.avenir-actifs.org/>
  - Pour les demandeurs d'emploi, contactez votre conseiller France Travail



# La VAE, comment faire ?



## ETAPE 2

## OBTENEZ VOTRE RECEVABILITE

**Cas 1** Si la certification visée est référencée sur France VAE: <https://vae.gouv.fr/>



Le service public de la Validation des Acquis de l'Expérience

- Vous pouvez directement effectuer votre demande sur la plateforme, après avoir créé votre compte.
- Vous sélectionnez ensuite le diplôme visé
- Vous identifiez vos objectifs visés par la VAE
- Vous complétez votre parcours d'expérience
- Vous choisissez dans la liste votre organisme d'accompagnement

La CCI du Mans et de la Sarthe est habilitée comme **Architecte Accompagnateur VAE** généraliste en Sarthe, vous pouvez donc nous solliciter directement via la plateforme.

Nous vous accompagnerons pour construire votre dossier de faisabilité. Les demandes de VAE effectuées

sur la plateforme sont finançables via votre compte CPF, avec abondements possibles ( Employeur , Opco, Transition Pro.)

### Accompagnement VAE



Proposé par FORMATION CONTINUE - INSTITUT POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES - CREATION ET REPRISE D ENTREPRISE

**Cas 2** Si la certification visée n'est pas référencée sur France VAE

- Vous devez **prendre contact directement avec le certificateur de votre diplôme** pour obtenir votre dossier de recevabilité. Vous trouverez ci-dessous les principaux certificateurs:

**Education Nationale: DAVA** au 02 51 86 31 60 ou sur le site <https://www.vae.ac-nantes.fr/>

**Solidarités et santé : ASP** au 0.809.540.540 ou sur le site <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/la-vae-sanitaire-et-sociale>

**Ministère de l'emploi : AFPA** au 39 36 ou sur le site <https://www.afpa.fr/particulier/valider-ses-competences-la-vae/suivre-une-vae-a-l-afpa>

- Vous complétez votre dossier de recevabilité et joignez au dossier les preuves de votre expérience (certificat de travail, bulletin de salaire, attestations de bénévolat ou autres justificatifs... ).
- Ce dossier complété fera l'objet d'une étude de recevabilité permettant de vérifier que votre expérience en lien avec la certification est bien d'une année minimum et correspond en termes de domaines d'activités et de niveau de responsabilité ou d'autonomie sur les activités professionnelles visées.



# La VAE, comment faire ?



## ETAPE 4

### REDIGEZ VOTRE DOSSIER DE VALIDATION

- Votre dossier doit permettre de présenter au jury votre **parcours professionnel**, vos **motivations à la VAE** et apporter la preuve que vous avez réalisé les **activités professionnelles qui sont associées au diplôme visé**.
- Vous allez donc **décrire ces réalisations professionnelles** de façon suffisamment **précise et concrète** pour permettre au jury d'évaluer la maîtrise des compétences et des connaissances attendues pour obtenir le diplôme,
- L'accompagnateur vous prépare ensuite pour votre **entretien avec le jury**
- Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre fiche « Accompagnement VAE » ci-après.

La VAE nécessite une **forte implication du candidat** qui doit, entre chaque RDV (environ 10 sur une période de 6 à 12 mois), **rédigé progressivement des écrits** qui permettront la construction de ce dossier.

- Il est donc nécessaire de pouvoir se **dégager du temps dans la semaine (3 à 4 heures minimum)** et cela sur plusieurs mois. Au total, une VAE peut nécessiter (selon le diplôme et le candidat) entre **150 à 200 heures de travail personnel**.
- *Cela peut paraître beaucoup mais le diplôme que vous visez peut nécessiter en parcours de formation de 500 heures jusqu'à 1500 heures ... et du travail personnel en plus !!!*

## ETAPE 5

### PASSEZ EN JURY VAE

- **Dernière étape**, l'entretien avec le jury. Le jury a préalablement analysé votre dossier et il souhaite vous rencontrer pour **échanger avec sur votre parcours, votre projet de VAE**. Vous allez ensuite présenter votre dossier, les activités que vous avez mises en avant et **répondre aux questions du jury**.
- Les membres de jury VAE sont des professionnels de votre métier spécialement formés pour la VAE. Il vous faut **adopter une posture professionnelle, connaître parfaitement votre dossier, et les convaincre de vos compétences !!**

- Le jury **délibère** et prend une **décision** qui peut être la **validation totale** du diplôme ou la **validation d'une ou plusieurs unités du diplôme, la validation partielle**.
- Le jury peut vous informer de sa décision à la suite de la délibération mais le plus souvent vous serez informé ultérieurement (mais rapidement) de la décision.



# Quelques repères pour la VAE



## QUELQUES SITES DE REFERENCES :

S'INFORMER SUR LA VAE : [VAE.GOUV.FR](http://VAE.GOUV.FR)

RECHERCHER UN DIPLÔME :

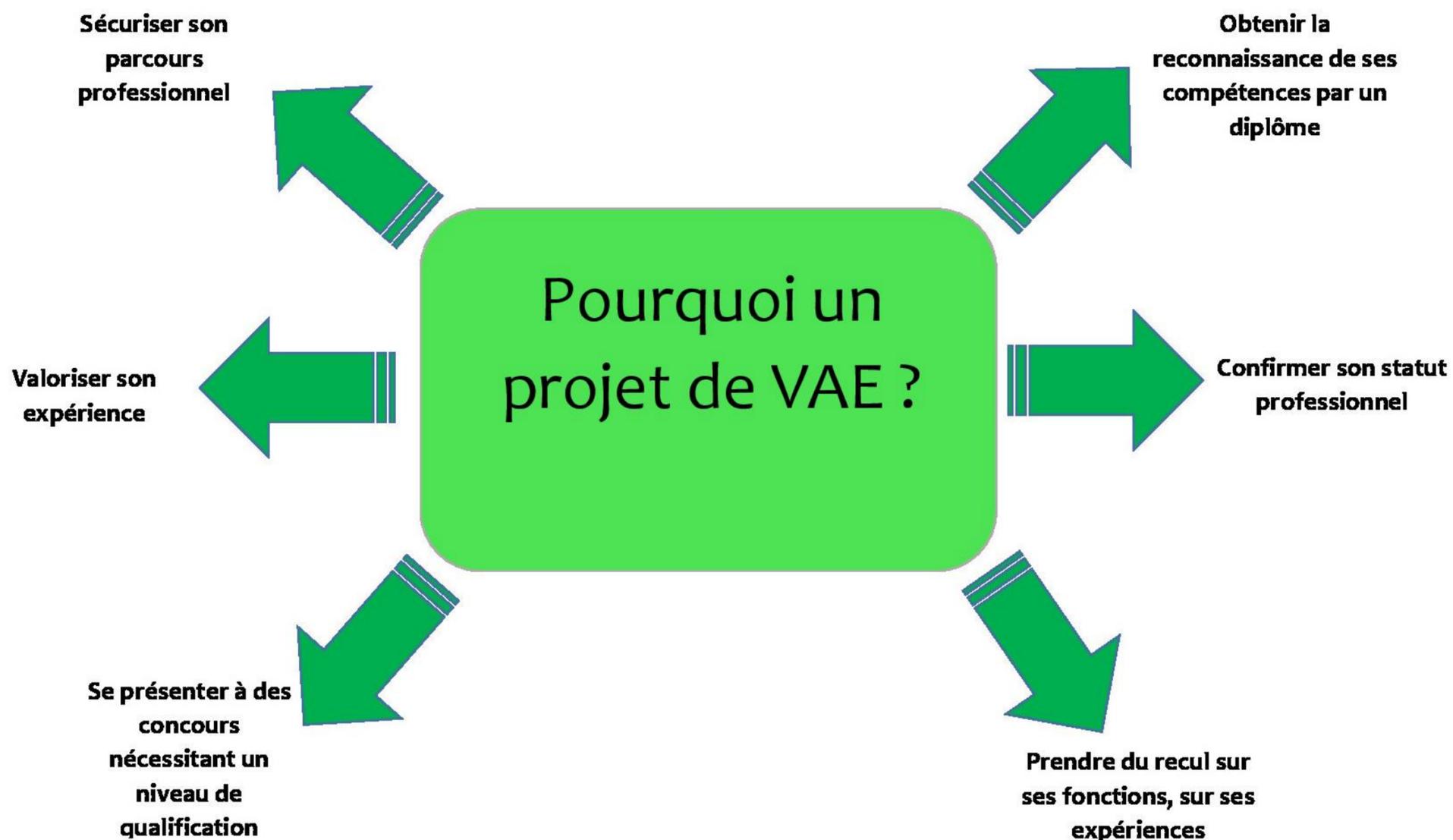
[https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)

<https://vae.gouv.fr/>

FINANCER UNE VAE : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

<https://www.transitionspro-pdl.fr/?s=VAE>

## La VAE, un outil de développement personnel et professionnel



# Une équipe et des valeurs



## Une équipe complémentaire vous accompagne de l'accueil à votre solution sur-mesure

Des consultants experts en gestion des parcours, en évolution et mobilités professionnelles avec une connaissance des partenaires et des dispositifs en matière de formation, d'orientation et de travail sur le projet.

- Des psychologues du travail au service des accompagnements.
- Des consultants experts en stratégie, accompagnement des changements dans l'entreprise et en gestion des Ressources humaines.
- Une professionnelle du droit du travail pouvant être sollicitée lors de demandes spécifiques.
- Un référent pour accompagner les personnes en situation de handicap



Enthousiasme ● Professionnalisme ● Réactivité ● Esprit d'équipe et de partage



<http://www.idcompetences.fr/>